

## **Intervention de la délégation du Maroc Sur la gouvernance de l'Internet 24 février 2005.**

La délégation du Maroc remercie le GTGI, pour l'effort déployé pour cerner ce thème très important et sensible,

Elle se félicite particulièrement du fait que le GTGI qui a pris note de la Déclaration et du Plan d'action de Marrakech sur le thème « le rôle et la place des médias dans la société de l'information en Afrique et dans les pays Arabes » Adoptés à Marrakech (Maroc, 22-24 novembre 2004) ;

Je saisis cette occasion pour souligner certains points adoptés déjà à la conférence de Marrakech dans l'espoir qu'ils soient pris en considération lors de l'élaboration du document sur la Gouvernance d'Internet :

- 1)- Le débat international sur la gouvernance d'Internet ne doit pas servir de prétexte pour réglementer les contenus d'Internet,
- 2)- Les considérations de sécurité et les exigences de la lutte contre la criminalité , y compris le terrorisme, ne doivent pas mettre en péril la liberté des media dans toutes ses formes d'expression,

Ma délégation souhaiterait également attirer l'attention du GTGI, sur d'autres points non moins importants adoptés lors de la conférence de Marrakech sur les médias, à savoir :

- Chercher un large consensus sur des processus de gouvernance qui soient inclusifs et adéquats,
- Examiner la nécessité d'une réponse globale aux défis que soulève la gouvernance d'Internet,
- Séparer les questions d'infrastructure et d'accessibilité à l'Internet comme étant des questions d'ordre technique et de gestion, alors que la question de contenu de l'Internet pourraient demander une structure de gouvernance différent,
- Il est indispensable de traduire les langues locales en codes techniques pour développer une stratégie proactive pour leur assurer une présence en ligne,
- Les serveurs d'Internet doivent être indépendants des autorités publiques,
- Le travail des serveurs d'Internet, qu'ils soient privés ou publics, doivent être transparents et respectueux de la vie privée des usagers .

- 
- Merci Monsieur le Président.